

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle, énergétique et numérique

Avenant n°4 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val-de-Loire)

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val-de-Loire, représentée par Mme Sophie BERNERT, directrice interrégionale, désignée sous le terme de « délégué », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « déléguée », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val-de-Loire) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Dijon, le 20 janvier 2026

<p>Le délégué, Direction interrégionale des douanes Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val-de-Loire</p>  <p>La directrice interrégionale, Sophie BERNERT</p>	<p>Le déléguée, Trésorerie générale des douanes</p>  <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
---	---

Visa du Préfet



Paul MOURIER

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010

0302-CDI2-DI21

0302-DI21-DI21

0348-DP21-DR21

0349-CDBU-CEFI

0362-CDIE-DR21

0362-MEFR-CDDI

0723-DR21-DR21

0723-DR45-DR45